



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

COMITE SYNDICAL
Jeudi 29 février 2024 à 9 heures
Salle du Conseil Municipal
A Quissac

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS

- 01) Modification du statut de l'intercommunalité du pays de Lunel

ITEM Label EPTB et frais généraux

- 02) Approbation du Procès-verbal du dernier comité syndical
- 03) Information des décisions prises par le Président en application de sa délégation
- 04) Débat d'orientation budgétaire 2024
- 05) Amortissement des biens
- 06) PAPI Vidourle 3 - Sensibilisation scolaire au risque inondation – demande de subvention
- 07) Réalisation d'un audit d'efficacité énergétique sur les bâtiments de l'EPTB Vidourle

ITEM 5 : La défense contre les inondations

- 08) PAPI 3, aménagement de la rive droite du Vidourle, engagement maîtrise d'œuvre travaux de ressuyage de la basse plaine Lunel/Marsillargues
- 09) PAPI 3, étude complémentaire pour la mise en œuvre du projet d'intérêt commun pour Sommières et Villevieille
- 10) Engagement consultation maîtrise d'œuvre travaux de confortement des digues basse vallée
- 11) Acquisition foncière – Digue de second rang – Parcelles AM 142 et AM 143 – Commune de Gallargues-Le-Montueux
- 12) Demande de subvention fond vert en soutien aux opérations de fonctionnement courant du système d'endiguement – année 2024.

ITEM 8 : La protection et restauration des sites naturels

- 13) Engagement consultation maîtrise d'œuvre travaux et procédures réglementaires pour rétablissement de la continuité biologique sur 3 ouvrages de la moyenne vallée du Vidourle

INFORMATIONS

QUESTION DIVERSES



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/01/01**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
 Salle du Conseil Municipal à Quissac**

Lan deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP Navas
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Modification du statut de l'intercommunalité du pays de Lunel

Depuis le 1er janvier, la communauté de communes du Pays de Lunel est devenue communauté d'agglomération.

L'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2023 a acté la transformation par substitution de la communauté de communes du Pays de Lunel en une agglomération.

La nouvelle communauté d'agglomération a acté par décision sa nouvelle dénomination : Lunel agglo.

Le nouvel établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit à l'ancien établissement, en conséquence les mandats des délégués désignés au sein du comité syndical se poursuivent.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Absents : 10

Votants : 14

Le comité syndical de l'EPTB prend acte à l'unanimité de cette transformation.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/01/02**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
 Salle du Conseil Municipal à Quissac**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)			
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)			
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)	X		
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)			
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP Navas
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCQ – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM Label EPTB et frais généraux

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Le procès-verbal du comité syndical du 14 décembre 2023, joint en annexe, est proposé à l'approbation des délégués.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Absents : 10

Votants : 14

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider ce procès-verbal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.



Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024



ID : 030-253002539-20240229-DEL20240102-DE



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2024/01/03**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
Salle du Conseil Municipal à Quissac**

Lan deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP Navas
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD- Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET- Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM Label EPTB et frais généraux

Objet : Relevé des décisions du Président

Dans sa séance du 27 octobre 2022, le comité syndical a délégué au Président une partie de ses attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le but d'assurer le bon fonctionnement des services.

Le Président, ayant exercé une des compétences de la délégation et comme l'exige l'article L.2122-23 du code susvisé, en informe les membres du comité syndical.

Décision	Date	Objet	Durée	Montant
DEC2023-066	16/11/2023	Décision portant sur la demande de financement auprès de la DDTM fond vert pour les travaux de confortement des digues au sein du système endigué		
DEC2024-01	12/02/2024	Avenant marché 2023-01-SR DUP servitudes Systra frais acquisition données parcellaire	24 mois	3 050, 74 € H.T
DEC2024-02	07/02/2024	Attribution marché entretien pluriannuel Vidourle lot 2-09-2023 Environnement Bois Energie lot N°2	3 ans	27 742 € H.T
DEC2024-03	08/02/2024	Décision portant sur la demande de financement pour une étude de projet pour limiter la remontée du biseau salé basse plaine Vidourle	1 an	70 000 € H.T
DEC2024-04	08/02/2024	Financement auprès du FEDER pour le financement de 2 postes PAPI avec une réalisation du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024	1 an	

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Absents : 10

Votants : 14

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider ce rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/01/04**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
 Salle du Conseil Municipal à Quissac**

Lan deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP NAVAS
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhôny Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2024

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2024. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante. Le vote du budget prévisionnel 2024 est prévu le 28 mars 2024.

Au cours de ce débat, le Conseil Syndical va notamment examiner l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les informations relatives à la dette, la structure des effectifs et l'évolution de la masse salariale.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Votants : 18

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et prennent acte de la tenue, sur la base du rapport d'orientation joint en annexe, du débat d'orientation budgétaire 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.



Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024



ID : 030-253002539-20240229-DEL20240104-DE



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/01/05**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
 Salle du Conseil Municipal à Quissac**

Lan deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP NAVAS
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCQ – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM Label EPTB et frais généraux

Objet : Amortissements des biens

Vu la délibération du 19 janvier 2000 adoptant pour l'EPTB Vidourle la technique comptable de l'amortissement des immobilisations,
Vu la délibération du 1^{er} décembre 2017 fixant certaines durées d'amortissements,
Vu la délibération du 5 décembre 2018 actant le non-amortissement des agencements et aménagements de terrain de type « digues »,
Vu la délibération du 22 juin 2023 n°2023/03/07 qui valide le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
Considérant que la nomenclature M57 ne modifie pas le périmètre des amortissements mais qu'elle introduit le principe de l'amortissement au prorata temporis,
Considérant que les durées d'amortissement sont à renouveler et compléter pour le passage à la M57.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Votants : 18

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

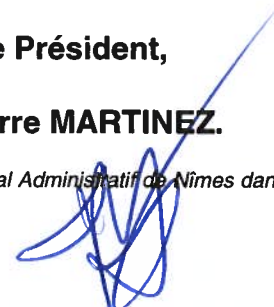
- 1/ D'approuver l'application à compter du 1^{er} janvier 2024 les nouvelles règles d'amortissement des biens dans le tableau en annexe ;**
- 2/ D'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2024 l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis ;**
- 3/ D'aménager la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur, dont le montant d'acquisition est inférieur à 500 €, ces biens étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;**
- 4/ D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/01/06**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
 Salle du Conseil Municipal à Quissac**

Le 29 février 2024, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP NAVAS
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Sensibilisation scolaire au risque inondation – demande de subvention

Depuis 2004, dans le cadre du PAPI Vidourle, l'EPTB Vidourle a engagé, des actions d'animations et de sensibilisation auprès des scolaires pour restaurer une conscience du risque et développer une culture de prévention. Les modalités organisationnelles de ces journées répondent directement aux objectifs pédagogiques définis dans les programmes de l'Education Nationale.

Entre 2005 et 2021, près de 39 000 élèves (soit 1 645 classes) ont participé à ces journées et chaque année, les classes volontaires reconduisent l'opération. Il est prévu de proposer 280 journées d'animation pour 7 000 élèves environ (130 animations pour 2024-2025 et 150 pour 2025-2026). Cet objectif permet de sensibiliser la quasi-totalité des classes de CE2, CM1, 5^{ème} et 2^{nde} du bassin versant.

Depuis près de 20 ans, cette implication forte de l'EPTB Vidourle est soutenue, dans le cadre du PAPI Vidourle, par les différents partenaires financiers : Europe (FEDER), Etat, Région mais également par le monde enseignant.

Compte tenu du succès de cette opération, l'EPTB Vidourle propose de poursuivre cet effort :

- En maintenant la qualité des interventions reconnue et plébiscitée par les établissements scolaires du bassin versant du Vidourle.
- Et en élargissant l'action aux lycées (classes de seconde) afin de permettre à chaque élève d'être sensibilisé plusieurs fois pendant son cursus scolaire.

La demande de subvention porte sur les 2 prochaines années scolaires (2024-2025 et 2025-2026) et sur l'ensemble des postes de dépenses de l'opération qui comprend :

- La préparation des animateurs et la planification des journées
- Les animations en milieu scolaire (280 journées)
- Le transport sur sites des élèves (150 transports sur site environ)
- La réédition, le renouvellement et l'adaptation des différents supports pédagogiques utilisés pendant les animations (brochure « Le Vidourle, le connaître, le gérer pour mieux le protéger, maquettes jeux de rôle RIVERMED, magnet « Consignes de sécurité », maquette 3D du bassin versant du Vidourle, carnets d'animation...)

- La création d'une animation « lycée » à destination des classes de 2nde comprenant la confection d'une trame d'animation ainsi que la création de supports pédagogiques dédiés (élaboration des circuits, carnets d'animation, outils pédagogiques...).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Participation	Montant en € TTC
ETAT	80%	327 985,60
Autofinancement EPTB	20%	81 996,40
Coût total estimatif	100%	409 982,00

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Votants : 18

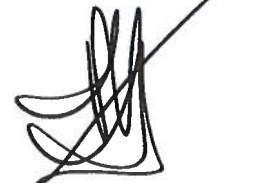
Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- D'engager toute démarche,
- De signer tout document,
- De réaliser toute opération financière relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/01/07**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
 Salle du Conseil Municipal à Quissac**

Lan deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP NAVAS
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM Frais généraux et label EPTB

Objet : Réalisation d'un audit d'efficacité énergétique sur les bâtiments de l'EPTB Vidourle

L'EPTB Vidourle a acheté les locaux de son siège situé au 216 chemin de campagne à Sommières le 21 mars 2019 et il possédait déjà un local technique pour l'équipe verte, local situé dans la zone de l'Arnède à Sommières.

Ces locaux sont globalement dépourvus d'isolation et la collectivité souhaite s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie et ainsi pouvoir mener une réflexion sur des aménagements tels l'isolation des locaux, la possibilité de bornes de recharge pour des véhicules de service électriques, d'un auvent avec panneaux solaires etc.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions notamment quand il existe un audit d'efficacité énergétique qui permet de quantifier l'amélioration apportée par les travaux.

Le SMEG réalise ce type d'audit et peut participer à leur financement.

Cet audit réalisé par le SMEG a un coût prévisionnel de 2 625 € H.T (soit 3 125 € TTC) pour les deux bâtiments.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention SMEG	1 250 €
Autofinancement EPTB Vidourle	1 875 €

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Votants : 18

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de :

1/ de solliciter le Territoire Energie Gard-SMEG pour que celui-ci se charge de la procédure de réalisation de cet audit sur la base de du plan de financement ci-dessus ;

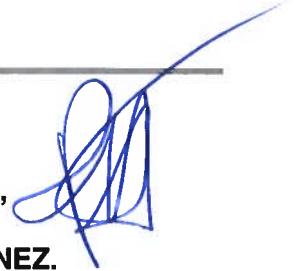
2/ de demander des subventions auprès du SMEG et auprès d'autres financeurs ;

3/ d'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/01/08**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
 Salle du Conseil Municipal à Quissac**

Le 29 février 2024, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

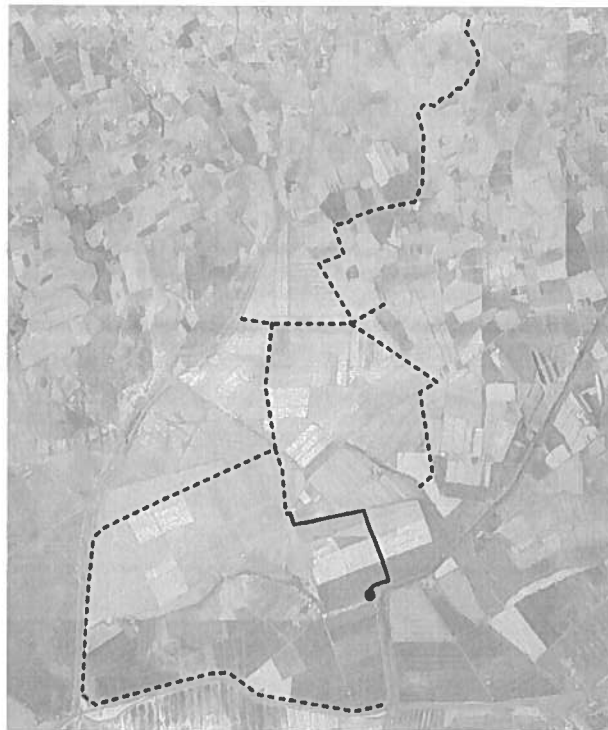
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP NAVAS
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD- Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET- Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM 5 : La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3, aménagement de la rive droite du Vidourle, engagement maîtrise d'œuvre travaux de ressuyage de la basse plaine Lunel/Marsillargues.

Dans le cadre du Papi 3, et plus précisément de la fiche action 7.1A, il est proposé en 2024, d'élaborer en partenariat avec l'ASA de Marsillargues (gestionnaire des collecteurs et des pompes dédiées au ressuyage) un programme de restauration des collecteurs principaux de ressuyage de la basse plaine.



Ces travaux vont correspondre à des retraits d'embâcles, des opérations de gestion de la végétation ou à des traitements ponctuels de retrait de bouchons vaseux.

Ainsi l'EPTB Vidourle participera à l'entretien et au maintien du bon fonctionnement des collecteurs afin d'améliorer le ressuyage en situation actuelle et après aménagement. La restauration et l'entretien des collecteurs prendront en compte la préservation des enjeux environnementaux sur le secteur. Ces travaux ne pourront être engagés qu'après enquête publique et déclaration d'intérêt général permettant la participation de fonds publics chez les propriétaires privés.

Le Maître d'œuvre aura pour mission de préparer cette opération et définir précisément la nature des travaux à engager, évaluer leur impact environnemental, définir leurs volumes et leurs montants.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Votants : 18

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de :

- **D'approuver l'opération ;**
- **De confier l'élaboration des cahiers des charges techniques aux services de l'EPTB pour l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre permettant, en tranche ferme l'élaboration du projet (définition des opérations, suivi environnemental) et en tranche optionnelle le suivi des travaux ;**
- **De solliciter sur la base de ce cahier des charges et d'un devis estimatif les financements de nos partenaires pour l'engagement de cette mission de maîtrise d'œuvre en 2024 ;**
- **D'engager les consultations après validation des cahiers des charges par les financeurs.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/01/09**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
 Salle du Conseil Municipal à Quissac**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP NAVAS
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM 5 : La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3, étude complémentaire pour la mise en œuvre les aménagements proposés dans le cadre du projet d'intérêt commun pour Sommières et Villevieille (fiche action 7.3).

L'EPTB Vidourle a engagé une étude pour la réalisation d'un projet d'intérêt commun pour Sommières. Cette première démarche avait pour objectif d'examiner la faisabilité de plusieurs scénarios d'aménagements pour la protection de la zone urbanisée de Sommières et Villevieille.

A l'issue de cette étude, Il a été proposé dans un premier temps la réalisation de travaux intramuros (parapets, recalibrage aval, l'étude d'un chenal de dérivation puis dans un second temps (PAPI 4), la réalisation de bassins de rétention amont.

L'étude réalisée par EGIS / ARTELIA a défini les aménagements du scénario court terme et leurs impacts. Il est rappelé que l'objectif de protection, compte tenu du degré d'exposition de la ville, se situe vers une période de retour de 15 / 20 ans.

L'incidence des aménagements proposés reste notable voire très satisfaisantes pour les crues de retour 20 à 100 ans. Ces aménagements nécessiteront d'être complétés par des mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti dans les commerces, le bâti individuel et les bâtiments communaux dans le cadre de l'axe 5 du présent PAPI.

Dans un premier temps, L'EPTB Vidourle envisage la réalisation du projet de recalibrage aval (acquisition des terrains, projet, autorisations réglementaires, maîtrise d'œuvre et travaux) et de l'opération la protection du centre-ville (création de 2 murets rive gauche et mise en place de clapet sur le réseau pluvial) dans ce PAPI 3.

A la demande du comité d'agrément qui a labélisé le PAPI 3 sous réserve de prévoir des études plus poussées (stade avant-projet), préalablement à d'éventuels travaux d'aménagements de protection de la ville de Sommières et afin de disposer d'éléments plus précis, notamment sur la maîtrise des impacts négatifs à l'aval ; il est proposé l'engagement d'une étude complémentaire permettant de préciser les aménagements, leurs dimensionnements et leurs caractéristiques.

Cette étude a pour principal objectif de mieux étudier et analyser les impacts négatifs à l'aval et de définir les mesures compensatoires associées.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents :14

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Votants : 18

Afin de poursuivre ces projets et répondre aux demandes de nos partenaires, les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver l'opération et de confier l'élaboration des cahiers des charges techniques aux services de l'EPTB pour la réalisation de cette étude plus précise des projets et de leurs impacts éventuels à la fois sur les aspects hydrauliques et environnementaux ;**
- **De solliciter sur la base de ce cahier des charges et d'un devis estimatif les financements de nos partenaires pour l'engagement de cette mission en 2024 ;**
- **D'engager les consultations après validation des cahiers des charges par les financeurs.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/01/10**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
 Salle du Conseil Municipal à Quissac**

Le 29 février 2024, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP NAVAS
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCQ – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM 5 : La défense contre les inondations

Objet : engagement consultation maîtrise d'œuvre travaux de confortement des digues basse vallée.

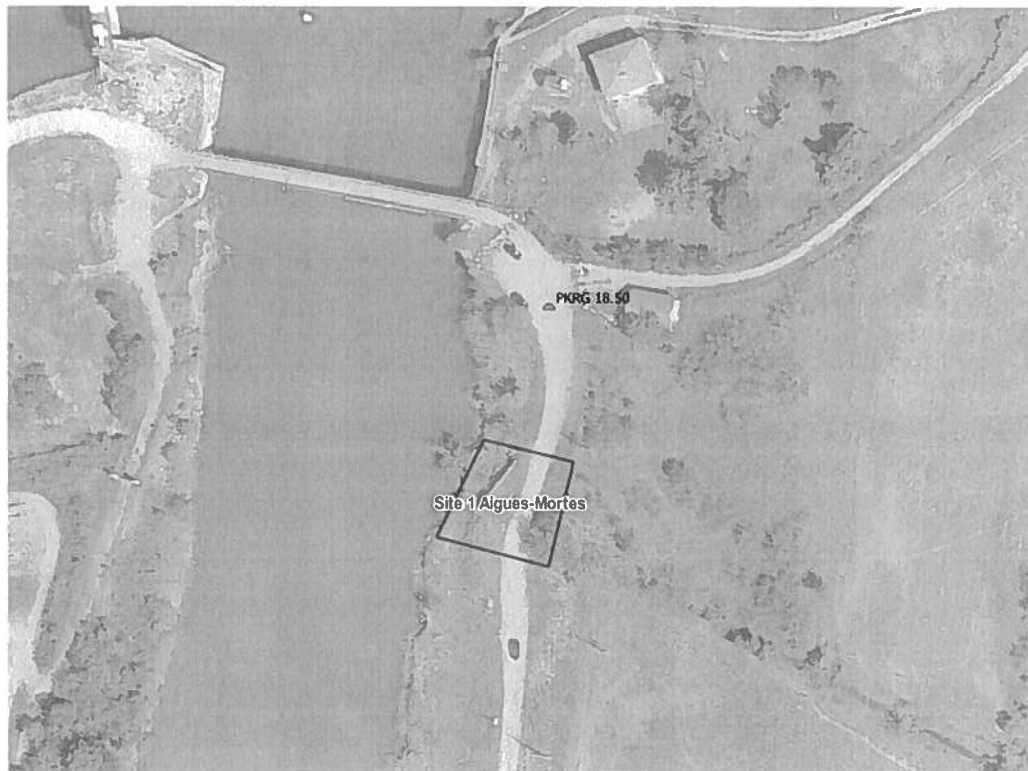
L'EPTB Vidourle est gestionnaire de 35 kilomètres de digues situées entre les communes de Gallargues-le-Montueux et Aigues-Mortes.

Dans le cadre de cette mission, réglementée par le décret 2015-526 du 12 mai 2015 et le décret concernant les études de dangers et la définition du système endigué du 07 avril 2017, un certain nombre de visites d'inspection est réalisé tous les ans sur l'ensemble du linéaire.

Lors des dernières visites il a été constaté plusieurs points de désordres que l'EPTB souhaite conforter :

Commune d'Aigues-Mortes :

- Une lente dégradation d'un ouvrage traversant mettant maintenant en péril l'intégrité de la digue à cet endroit



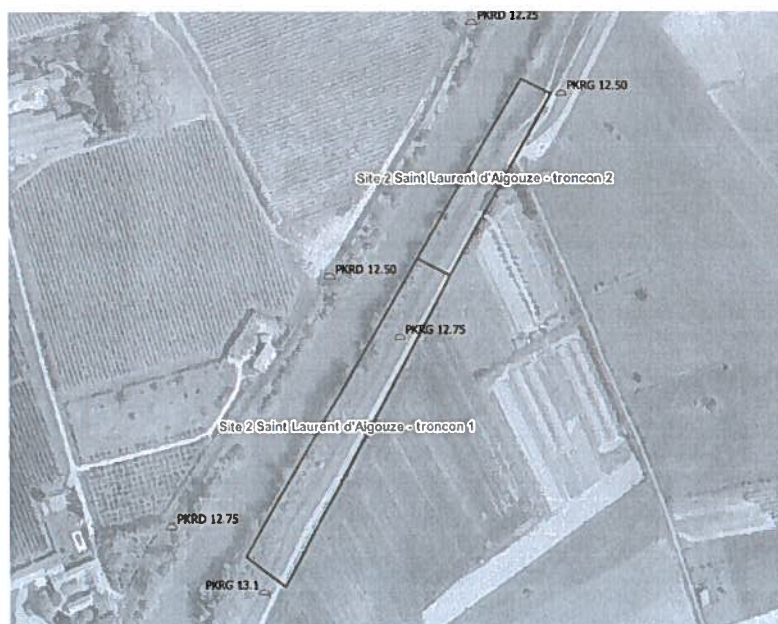
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Commune de Saint Laurent d'Aigouze :

- Site 1 : La présence d'un ancien bâtiment maçonné avec affaissement en crête et talus érodé sur un linéaire de 70 mètres



- Site 2 : La présence d'un talus très hétérogène, affaissement et glissement avec de nombreuses souches sur un linéaire d'environ 390 mètres



Les services de contrôle de la DREAL ont sollicité l'EPTB pour connaître les actions planifiées sur ces zones.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Votants : 18

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de :

- **D'approuver l'opération ;**
- **De faire appel dans un premier temps à un bureau d'étude de maîtrise d'œuvre agréé pour l'évaluation technique et financière des travaux à mettre en œuvre pour chaque site ;**
- **De confier aux services de l'EPTB l'élaboration d'un cahier des charges à partir duquel nous consulterons les bureaux d'études agréés et rechercherons des financements auprès de nos partenaires.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/01/11**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
 Salle du Conseil Municipal à Quissac**

Lan deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP NAVAS
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCQ – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM 5 La défense contre les inondations

Objet : Acquisition foncière – Digue de second rang - Parcelles AM 142 et AM 143 – Commune de Gallargues-Le-Montueux

L'EPTB Vidourle a été informé de la vente des parcelles AM 142 et AM 143 sur la commune de Gallargues-le-Montueux.

L'EPTB Vidourle s'est positionné auprès de la SAFER (demande de préemption avec révision de prix) pour acquérir ces parcelles : en effet, ces parcelles sont concernées par les mesures de compensatoires de la future digue de second rang sur la commune de Gallargues ; par ailleurs, l'EPTB pourra mettre ces terrains en location auprès d'un agriculteur à l'issue des travaux.

La désignation des parcelles concernées est reprise dans le tableau de synthèse suivant :

Commune de Marsillargues		
Parcelle (section+ N°)	Lieudit	Superficie
AM 142	Escourjades	0 ha 26 a 92 ca
AM 143	Escourjades	0 ha 26 a 92 ca

Le calcul du coût **estimatif** de rétrocession **pour la parcelle AM 142** établi par la SAFER se décompose comme suit :

Prix d'acquisition Révisé :	3 769 € (14 000,74 €/ha)
Frais d'achat répercutés :	1 163 €
Rémunération SAFER :	453 €
Frais de portage par la SAFER :	115 €
Total prix de rétrocession HT :	5 500 €
TVA :	1 100 €
Soit Prix de rétrocession TTC :	6 600 €

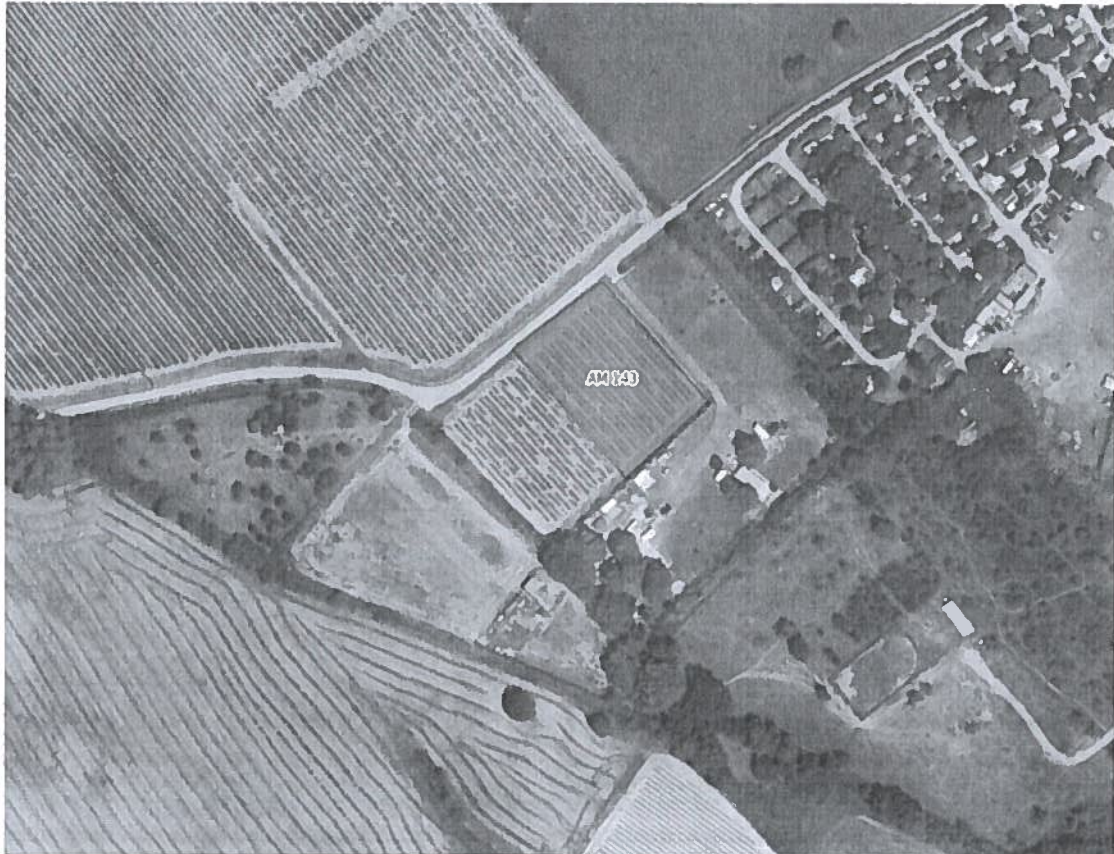
A cela s'ajoute des frais de notaire réduit d'environ 1 100 €.



Le calcul du coût **estimatif** de rétrocession pour la parcelle **AM 143** établi par la SAFER se décompose comme suit :

Prix d'acquisition Révisé :	3 769 € (14 000,74 €/ha)
Frais d'achat répercutés :	1 163 €
Rémunération SAFER :	453 €
Frais de portage par la SAFER :	115 €
Total prix de rétrocession HT :	5 500 €
TVA :	1 100 €
Soit Prix de rétrocession TTC :	6 600 €

A cela s'ajoute des frais de notaire réduit d'environ 1 100 €.



Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Votants : 18

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de :

- D'approuver cette acquisition**
- D'autoriser le Président à engager toute démarche,**
- Signer tout document, réaliser toute opération financière relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2024/01/12**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
Salle du Conseil Municipal à Quissac**

Lan deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP NAVAS
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM 5 Prévention des inondations

Objet : Demande de subvention fond vert en soutien aux opérations de fonctionnement courant du système d'endiguement - année 2024

L'EPTB Vidourle est gestionnaire des ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations du bassin versant du Vidourle.

Il s'agit d'un linéaire de 35 kilomètres de digues et du bassin de Garonnette.

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, l'EPTB Vidourle réalise chaque année des travaux d'entretien de la végétation sur les ouvrages ainsi que des prestations de surveillance

L'entretien de la végétation du système d'endiguement consiste à supprimer toute végétation dangereuse et/ou gênante sur l'ouvrage ou à proximité afin d'en préserver son intégrité et assurer une bonne visibilité lors des visites de surveillance.

Sur l'année 2024, il est prévu de faire réaliser l'entretien de la végétation par une entreprise spécialisée sur l'ensemble des digues et sur le bassin de Garonnette : 2 passages sont prévus dans l'année. Le coût de ces travaux est estimé à 120 000 € TTC. Par ailleurs, une opération spécifique est aussi prévue sur la jonction avec le canal BRL et la voie de chemin de fer : opération spécifique estimée à 50 000 €.

Sur l'année 2024, il est aussi prévu de réaliser une prestation de surveillance topographique et d'auscultation du bassin de Garonnette, prestation estimée à 7000 €.

Le plan prévisionnel de financement pour un montant total de dépenses de 177 000 € :

	Participation	Montant en € en TTC
FOND VERT	80%	141 600 €
EPTB Vidourle	20%	35 400 €

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Votants : 18

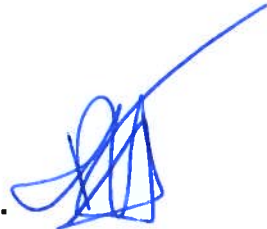
Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du dispositif FONDS VERT pour les dépenses ci-dessus exposées ;**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2024/01/13**

**Séance du jeudi 29 février 2024 à 9 heures
Salle du Conseil Municipal à Quissac**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 22 FEVRIER 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X procuration à JP NAVAS
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCC – Suppléant (Lecques)			X
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			X procuration à Marc LARROQUE
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM 8 : La protection et restauration des sites naturels

Objet : engagement consultation maîtrise d'œuvre travaux et procédures réglementaires pour rétablissement de la continuité biologique sur 3 ouvrages de la moyenne vallée du Vidourle

Dans le cadre de l'amélioration de la continuité biologique sur le Vidourle, l'EPTB Vidourle a engagé en 2019 une étude sur plusieurs ouvrages de la moyenne vallée du Vidourle situés sur les communes d'Orthoux-Sérignac-Quilhan et Sardan.

L'objectif de cette étude était d'analyser plusieurs scénarios d'aménagement pour améliorer la continuité biologique et favoriser la remobilisation des matériaux.

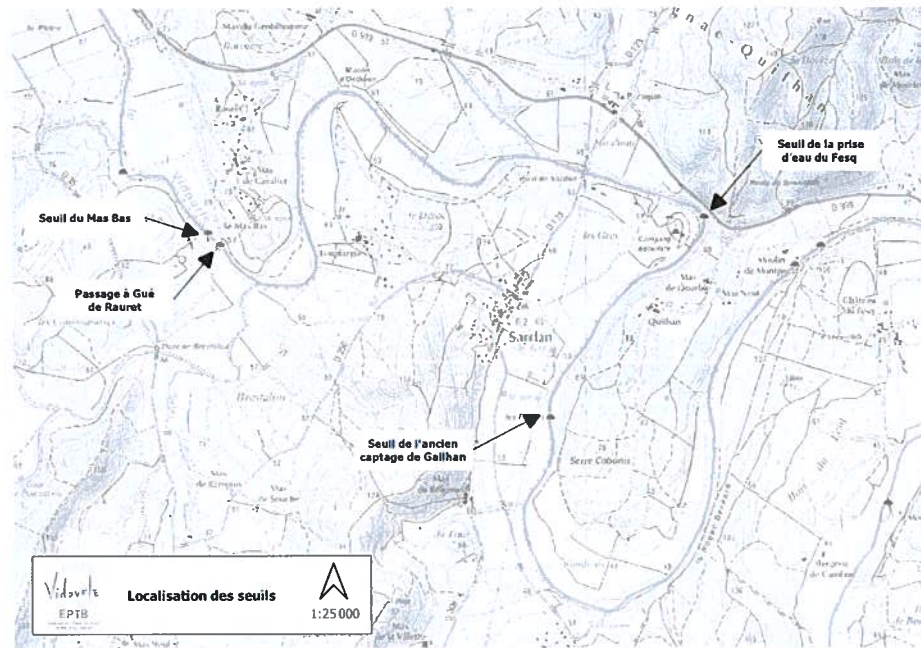
Il est important de noter que l'amélioration de la continuité biologique sur l'ensemble des ouvrages doit permettre la circulation des espèces entre le seuil de Montpezat (Vic le Fesq) et le seuil à l'aval du vieux pont de Quissac, soit plus de 12 km.

Les ouvrages étudiés sont les suivants :

- 1) seuil de l'ancien captage de Gailhan (code ROE 36317, liste 1)
 - rive gauche commune d'Orthoux-Sérignac-Quilhan
 - rive droite commune de Sardan

- 2) seuil de la prise d'eau du Fesq (code ROE 36327, liste1)
 - rive gauche commune d'Orthoux-Sérignac-Quilhan
 - rive droite commune de Sardan

- 3) passerelle de Rauret et seuil du mas Bas (code ROE 36351, liste 1)
 - rive droite et gauche commune d'Orthoux-Sérignac-Quilhan



L'étude de faisabilité engagé par l'EPTB Vidourle a proposé un scénario d'aménagement de ces 3 ouvrages permettant de rétablir la continuité écologique et le transit sédimentaire.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Votants : 18

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver l'opération**
- **D'engager une consultation de bureaux d'études pour les aspects maîtrise d'œuvre et réglementaires afin de disposer de précisions techniques permettant la poursuite de la concertation avant la planification de futurs travaux.**
- **De solliciter des aides pour la réalisation de ces prestations**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.

